



Coronavirus Covid 19

INFORMATIONS AUX FINANCES

Compte rendu de la réunion du 19 octobre 2020

Une nouvelle audio conférence ministérielle consacrée à la crise sanitaire a eu lieu le 19 octobre entre 17h30 et 19h.

INTERVENTION CGT FINANCES :

Le gouvernement a décidé de nous faire vivre avec le virus alors qu'une stratégie de confinement strict jusqu'à extinction de l'épidémie a été mise en place dans plusieurs pays.

Or, l'alternative entre l'économie et la santé est une fausse alternative puisque nous allons avoir à la fois l'épidémie et les faillites.

Cette décision oblige cependant le ministère à prendre des mesures de protection indispensables.

Les masques : depuis le début de la crise la CGT demande des vrais masques pour les collègues.

C'est-à-dire des masques chirurgicaux, car ces masques sont plus protecteurs et plus respirants que les masques en tissus qui ne sont pas des dispositifs de protection.

Le ministère nous répond que les masques chirurgicaux sont réservés aux personnels hospitaliers. Le pays serait donc de nouveau en pénurie ? Pourquoi dans ce cas y a-t-il des masques chirurgicaux plein les supermarchés ? Il semblerait que ces masques soient réservés à la vente en grande surface !

S'agissant **des masques en tissus DIM** potentiellement toxiques, nous exigeons du ministère le rappel immédiat des masques distribués.

La Poste est capable de fournir des masques chirurgicaux à ses employés, pourquoi pas le ministère ?

Télétravail : Le ministère (tout comme les ministres) réaffirme l'importance de le favoriser dans cette période d'épidémie : pourquoi n'est-t-il pas mis en place concrètement sur le terrain ?

Le dernier recensement ministériel le prouve.

Nous risquons de passer d'une situation où aujourd'hui des collègues volontaires pour télétravailler voient leurs demandes refusées, (par exemple dans les DISI de la DGFIP ou pour l'usage de CHORUS en Douane), à une situation dans quelques semaines où il sera de nouveau obligatoire dans des conditions dégradées ; c'est inacceptable !

Nous redemandons des données plus fines par département et direction de la mise en place du télétravail pour agir là où il y a des blocages.

Nettoyage : Nous demandons au ministère communication des avenants et des contrats, ainsi que des actions entreprises pour remédier aux insuffisances constatées et signalées par les élus à tous les niveaux. La sous-traitance est un échec, il est temps d'en finir avec l'externalisation !

Nous rappelons qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le travail des salariés de la sous-traitance mais d'obtenir qu'ils puissent travailler efficacement dans de bonnes conditions.

CHT CT : Nous demandons au ministère d'intervenir pour la réunion des CHS CT à tous les niveaux. La révision des Documents Uniques intégrant l'examen des Plans de Continuité d'Activité est une urgence. A ce propos, l'existence des CHS CT doit être pérennisée, la crise nous en offre une démonstration flagrante.

Jour de carence : La CGT exige qu'il soit suspendu immédiatement avant d'être abrogé. C'est un dispositif criminel en temps d'épidémie.

Personnes vulnérables : Nous soulignons une première décision de justice qui va dans le sens de nos échanges avec le ministère début septembre. Cette décision, remettant en cause le décret du 30 août démontre que nous avons raison collectivement d'anticiper.

Facilités horaires : Nous demandons une nouvelle fois qu'elles soient mises en place pour éviter les transports en commun bondés.

De même, la CGT renouvelle sa demande d'accorder **des frais de mission** pour l'utilisation du véhicule individuel, y compris quand il existe une possibilité de transports collectifs.

Dans le même esprit, nous demandons la possibilité de bénéficier **de frais de repas**, y compris en cas de solution de restauration collective, et un plan d'aide pour les restaurants administratifs en difficulté. Le ministère nous avait donné son accord sur ce plan, qu'en est-il ?

« **Dialogue** » « **social** » : L'annonce vendredi dernier d'un report du CTM de jeudi pour cause d'absence du ministre illustre le mépris pour les élus en particulier et les personnels en général.

Si pour la CGT, un échange sur le budget 2021 fin octobre 2020 relève de la mascarade, l'absence des ministres annoncées dès le départ pour la partie des discussions concernant les lignes directrices de gestion et le télétravail nous prouve tout l'intérêt que portent les ministres à la réalité du travail vécu par les agents de ministère dont ils ont la charge.

La CGT rappelle ses exigences, portées en intersyndicale, d'ouvrir des discussions de fonds dans un cadre nouveau sur :

<< **les missions du MEFR, cet item pouvant être scindé en tenant compte des missions communes à plusieurs directions (contrôle, recouvrement...)** ;

<< **les évolutions des conditions d'exercice des missions, numérisation et ses conséquences**;

<< **les nouvelles formes de travail (télétravail, travail à distance, etc..)** ;

<< **la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences, des carrières et des qualifications** ;

le plan ministériel de qualifications ;

<< **l'avenir des CHS-CT et de la politique santé au travail et politique de prévention** ;

<< **l'avenir de l'action sociale et de son réseau départemental** .

L'interfédérale a également demandé il y a près d'un mois une rencontre avec les ministres en dehors du CTM.

RÉPONSES DU MINISTÈRE :

Les mesures de prévention demeurent, il n'y a pas lieu de les modifier, il faut renforcer les organisations de travail. Le télétravail 2 à 3 jours par semaine dans les zones écarlates doit être favorisé. Un message en ce sens sera adressé aux agents. Il y a suspension de l'utilisation des masques DIM en attendant les résultats des analyses.

Télétravail : le ministère note une évolution positive puisqu'il y a 1000 télétravailleurs supplémentaires suite aux consignes du gouvernement.

Leur objectif est de doubler le nombre d'agents équipés d'ici la fin de l'année (!)

Le ministère nous fournira les chiffres par département, mais rappelle que la décision d'accorder ou non le télétravail doit être déconcentrée en fonction des nécessités de service.

Masques : les masques DIM seront rappelés s'il y a confirmation de la nocivité. Des distributions substitutives en lien avec les préfectures seront organisées (6 masques par agent seront distribués cette semaine dans les services).

Nettoyage : Les points d'alerte sont pris en compte et résolus par les services concernés. Pour les cas positifs, il existe un protocole précis de nettoyage qui doit être appliqué.

Personnes vulnérables : Le ministère attend les analyses de la DGAFF, l'annulation du décret du 29 août devrait nous impacter.

Jour de carence : C'est un sujet qui doit se régler au niveau Fonction publique.

Restauration : Le ministère suit de près les situations financières des restaurants : il n'y aura pas de fermeture de restaurant en situation financière difficile. Le ministère en tiendra compte dans les subventions.

Frais de mission : cela relève de la DGAFF.

CHS CT: Ils se réunissent au fur et à mesure et à mesure en fonction de l'actualité, des mesures à prendre.

Montreuil, le 20 octobre 2020

